

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE DIX HEURES** 

M. LAGIMODIERE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 207 — Loi sur la Journée de reconnaissance des agents de conservation du Manitoba/The Manitoba Conservation Officers Recognition Day Act.

Il s'élève un débat.

M. LAGIMODIERE intervient.

M<sup>me</sup> FONTAINE ainsi que MM. BINDLE, GERRARD et ISLEIFSON posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> FONTAINE ainsi que MM. BINDLE, GERRARD et SWAN interviennent. M. ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. CURRY présente la proposition suivante :

Proposition nº 2 : Célébration de plus de 200 ans de culture polonaise au Manitoba

#### Attendu:

que les premiers arrivants polonais au Manitoba étaient un groupe d'anciens soldats du régiment des Meurons venus dans la colonie de la rivière Rouge lors de l'expédition de Lord Selkirk en 1817;

que lors des nombreuses vagues d'immigration polonaise survenues à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, des dizaines de milliers de Polonais sont arrivés dans l'ouest du Canada, en particulier au Manitoba, à la recherche d'une vie meilleure;

que c'est au Manitoba que le Congrès Canadien Polonais a vu le jour, celui-ci ayant été fondé en 1933 en tant que fédération des sociétés polonaises dans le but de regrouper les organisations polonaises de partout au Canada et de représenter la communauté polonaise à l'échelle nationale;

que la paroisse Holy Ghost a été fondée en 1899, qu'elle constitue la plus ancienne paroisse catholique romaine d'origine polonaise dans l'ouest canadien, qu'elle préserve la tradition polonaise en célébrant la messe en polonais et que la chaire et l'autel ont été construits spécialement à l'occasion de la visite du pape Jean-Paul II;

que le Manitoba compte de nombreuses troupes de danse polonaises et que celles-ci sont réputées pour leurs costumes aux couleurs éclatantes faits à la main qui ont été importés de la Pologne ou bien soigneusement reproduits au Manitoba;

que plusieurs associations polonaises sont présentes dans la province et qu'elles préservent des traditions qui ont été transmises de génération en génération parmi les Polonais du Manitoba;

que le sous-lieutenant d'aviation Andrew Mynarski, né à Winnipeg et d'ascendance polonaise, a reçu la Croix de Victoria à titre posthume pour avoir fait preuve de courage et d'abandon de soi en tentant de sauver des flammes un membre de son équipage dans l'écrasement du bombardier Lancaster le 12 juin 1944;

que la présence de plus de 85 000 Manitobains d'origine polonaise a contribué à la richesse du Manitoba;

que la Pologne et la diaspora polonaise au Manitoba et partout dans le monde ont célébré le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Pologne le 11 novembre 2018,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse la célébration de plus de deux cents ans d'immigration polonaise dans l'ouest canadien, la préservation de la langue et de la culture polonaises et le grand apport de la collectivité polonaise à la société manitobaine.

Il s'élève un débat.

M. CURRY intervient.

 $M^{me}$  Marcelino (Logan), MM. Ewasko, Johnston, Marcelino (Tyndall Park) et Lindsey ainsi que  $M^{me}$  Lamoureux posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SWAN et EWASKO ainsi que M<sup>mes</sup> MARCELINO (Logan) et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 5) — Loi modifiant la Loi sur la santé mentale et la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Mental Health Amendment and Personal Health Information Amendment Act;

(M. le *ministre* FRIESEN)

(N° 6) — Loi corrective de 2018/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2018; (M. le *ministre* CULLEN)

(Nº 210) — Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act; (M. FLETCHER)

(N° 211) — Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act; (M. FLETCHER)

(N° 216) — Loi sur les conflits d'intérêts/The Conflict of Interest Act.

(M. FLETCHER)

Conformément au paragraphe 27(1) du Règlement, M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON, M<sup>me</sup> FONTAINE ainsi que MM. GRAYDON, MICKLEFIELD et GERRARD font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (M. Anderson, J. Rose, A. Mcdonald et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (V. Kenderdine, P. Meek, B. Meek et autres)

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (J. Bech, S. Anderson, B. Siemens et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à élaborer et à rendre public sans délai un plan sur les services préventifs en santé prévoyant les lignes directrices et les ressources nécessaires pour améliorer la santé et le bien-être des Manitobains. (R. Smith, E. Forget, R. Labelle et autres)

M. le ministre WHARTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 2 — Loi modifiant la Loi sur les municipalités (exigences accrues à l'égard des codes de conduite visant les conseillers)/The Municipal Amendment Act (Strengthening Codes of Conduct for Council Members).

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WHARTON intervient.

MM. KINEW, LAMONT et SARAN posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

### Mardi 4 décembre 2018

MM. KINEW, MICHALESKI, ALTEMEYER et LAMONT interviennent. M <sup>me</sup> MARCELINO (Logan) exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.
M. le <i>ministre</i> WHARTON dépose le message de la lieutenante-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 2.  (Document parlementaire n° 9)
La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.  La présidente,
Myrna Driedger